Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_95-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	29
Vote		
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 6		
Date de la convocation		
23 juin 2026		
N° de la délibération		
2026-95		

L'an 2026, le 29 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 23 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 23 juin 2026.

Présents (27) : **M.** Christian TROADEC, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Catherine BOULANGER, Fabienne RICHARD

et MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Alan LE BUREL, Patrice LE DU, Yann MANAC'H, Jean-Yves NICOLAS, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (2) : Hélène GUILLEMOT à Evelyne LE GUERN, Valérie LUCAS à Christian TROADEC

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Daniel COTTEN

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 3 juillet 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 3 juillet 2026

Motocultor – Valorisation des moyens mis en œuvre par la ville

Rapporteur : Daniel COTTEN

La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture du Finistère ont demandé à la Ville de Carhaix de valoriser le personnel, les équipements, les terrains et les bâtiments mis à la disposition des Vieilles Charrues et des autres festivals, et imposé une absence de facturation.

Valorisation globale :

Une estimation de la valeur de ces différents éléments a été élaborée par la commune, se basant sur une évaluation du cabinet Protourisme spécialisé en la matière.

Cette société spécialisée dans la stratégie de développement, a conseillé une tarification de 0,12 €/m2/jour pour la mise à disposition de terrain nu destinée à des évènements commerciaux /professionnels payants et associations à chiffre d'affaires importants.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_95-DE

Pour proposer ce montant, le cabinet a pris en considération d'autres exemples de festivals :

- Le site Chorus de Vannes valorise ses espaces extérieurs (env. 1 ha) à 0.17 €/m2/jour.
- La ville de Clisson valorise ses terrains utilisés par le festival Hellfest à 0.37€/m2/jour (11 hectares de capacité). **Nous avons pris cet exemple pour la délib de la ville en 2024, mais le cabinet Protourisme n'a pas indiqué cet exemple dans son étude**
- Les trois halls du parc des expos de Niort sont valorisés à 0.43 €/m2/jour (surface totale : 11 550 m2).

La valorisation du personnel est effectuée « au réel » en fonction des heures notées par les responsables de service, auxquelles s'applique le tarif pratiqué lors des facturations de personnel entre Poher Communauté et la ville de Carhaix.

Sur cette base, la valorisation totale des moyens mis en œuvre par la collectivité pour le festival Motocultor s'élevait en 2025 à plus de 725 000 €.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_95-DE

Zone	Surface totale réelle mise à disposit° (m2)	basée sur l'étude PROTOURISME Tarifs HT Plaine événementielle voir "emplacement nu par 10 hectares " : emplacement nu entreprises extérieures à 0,12€/m² Simulation pour mémoire coût au m2/Jour par nature de site sur la période
Espaces verts (champs, prairies)	43 162	
Espaces verts sportifs et de loisirs	149 818	
Espaces enrobés	45 853	
Espaces stabilisés	34 399	
Total	273 232	
Coût terrains communaux		**706 265,28 €**
équipts bâtis intérieurs (m²)	919	basée sur l'étude PROTOURISME Tarifs 0,27 €/m2/J
équipts sportifs intérieurs (m²)	2 883	
Total	3 802	
Coût équipements communaux (4 à 25 jours d'occupation selon les bâtiments, à 0,27 €/m2/Jour)		**14 826,51 €**
Coût de personnel (169 heures valorisées à 30 €/heure)		**5 070,00 €**
VALORISATION TOTALE (terrains & équipements communaux & personnel)		**726 161,79 €**

Pour rappel : Tarification votée en 2024

Rappelons que le Conseil Municipal a décidé par délibération du 7 avril 2024 de fixer des tarifs pour les manifestations y dégageant un chiffre d'affaires important, ceci afin de poursuivre le projet et les investissements réalisés sur le site : sanitaires, création ou réhabilitation de réseaux (réseaux souples et réseaux humides), création de parties stabilisées, piste d'athlétisme, divers équipements… sur le site de Kerampuilh

La tarification votée est en deçà de la valorisation réelle basée sur l'étude Protourisme.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_95-DE

Ainsi, le tarif qui s'appliquait pour l'association Motocultor est celui dont le CA est supérieur à 500.000 € / évènement.

Valorisation des terrains - Grille de tarification
Manifestations événementielles / associatives

	Coût/m2/jour	Tarification variable en fonction du chiffre d'affaire
Espaces verts (champs, prairies)	0,01 €	**Pour un CA > 10 M € sur la manifestation** Ajout de 0,01 € /m2/jour par rapport au tarif de base sur : - les espaces stabilisés - les espaces verts sportifs et de loisir - les espaces verts de type champs/prairies Valorisation de 0,02 €/m2/jour sur les espaces enrobés
Espaces verts sportifs et de loisirs	0,02 €	
Espaces enrobés	0,03 €	
Espaces stabilisés	0,02 €	
Bassin rétention	0,00 €	
Espaces verts (champs, prairies)	0,00 €	**Pour un 5 M < CA < 10 M € sur la manifestation,** Ajout de 0,01 € /m2/jour par rapport au tarif de base sur : - les espaces enrobés - les espaces stabilisés - les espaces verts sportifs et de loisir
Espaces verts sportifs et de loisirs	0,01 €	
Espaces enrobés	0,02 €	
Espaces stabilisés	0,01 €	
Bassin rétention	0,00 €	
Espaces verts (champs, prairies)	0,00 €	**Pour 2 M < CA < 5 M € sur la manifestation,** Ajout de 0,01 € /m2/jour par rapport au tarif de base sur : - les espaces enrobés - les espaces stabilisés
Espaces verts sportifs et de loisirs	0,00 €	
Espaces enrobés	0,02 €	
Espaces stabilisés	0,01 €	
Bassin rétention	0,00 €	
Espaces verts (champs, prairies)	0,00 €	**Pour 500 K < CA < 2 M € sur la manifestation,** Tarif de base : Espaces enrobés valorisés à 0,01 €/m2/jour Gratuité sur l'ensemble des autres types de terrain (espaces verts et stabilisés)
Espaces verts sportifs et de loisirs	0,00 €	
Espaces enrobés	0,01 €	
Espaces stabilisés	0,00 €	
Bassin rétention	0,00 €	

Pour l'année 2025, en fonction de leurs demandes en terrains, équipements, matériel et du nombre de jours de mobilisation de chaque équipement, le tarif s'éleve à 62 660,54 €. Les coûts d'énergie ont été refacturés au réel, suivant la consommation constatée, ils n'apparaissaient donc pas dans le tarif.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_95-DE

	Annexe 2.6 - Facturation proforma des locations - Récapitulatif
PM : Tarif hors consommation de fluides et énergies	**Festival Motocultor**

	SURFACE (m2)	Parcelles bâties : 0,60 €/m2/jour en période d'exploitation 0,30 €/m2/jour en période de montage/démontage Application des tarifs délibérés pour les assos extérieures pour les bâtiments concernés par la délibération 2024-163 - Tarifs de location des biens immobiliers
équipts bâtis intérieurs	919	
équipts sportifs intérieurs	2883	
Total	**3 802**	
Coût équipements communaux		13 615,90 €
Coût de la mise à disposition de l'espace Glenmor		13 928,00 €
Coût de matériel (mis à jour suivant délibération n°2024-162 – Fixation des tarifs communaux)		3 148,00 €
Coût de personnel (mis à jour suivant délibération n°2024-162– Fixation des tarifs communaux)		5 070,00 €
Coût de la mise à disposition des terrains		26 898,64 €
Coût équipements communaux & personnel		**62 660,54 €**

Le dossier a été examiné par la commission finances réunie le 22 juin.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260707-2026_95-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec 23 voix pour et 6 abstentions (Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Émilie LUQUEL, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS) :

- **Approuvent cette valorisation pour l'édition 2025 du Festival Motocultor.**

  Pour information pour 2027, le montant de la valorisation dépendra des surfaces réellement utilisées et de leur durée d'utilisation, ainsi que des heures effectuées par le personnel municipal, mais le montant devrait atteindre lui aussi les 720 000 €

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 30 juin 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

